



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement -**

Rouen, le

**21 OCT. 2025**

**Suivi ICPE**

Affaire suivie par Céline MICHEL  
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement  
Tél. : 02.32.76.53.86  
Mél. : [pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr)  
REF : UDRD.2025.09.T.572

**- Levée de mise en demeure -**

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 2 octobre 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions des arrêtés préfectoraux des 24 mars 2021 et 4 juin 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF.

Les prescriptions relatives aux arrêtés préfectoraux précités ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
**le secrétaire général**

**Zoheir BOUAOUICHE**

**PRESTOMETAL**

13 rue du Maréchal Delattre de Tassigny  
76410 SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

cc : [prestometal@yahoo.com](mailto:prestometal@yahoo.com)